

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Membres présents :12

Agnès THIBAUT, Bernard CHAUVIN, Michel GIRAULT, Michel POULIN, Jean-Pierre AMOUREUX, Marina BANAS, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE-BONJUS, Aline MOLLER-GRASSER, Patricia ROBIN-IBANEZ, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Sébastien GAY, absent excusé, a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE-BONJUS.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 22 mai 2019

Présentation de la création d'une micro-entreprise

Point sur les travaux de l'hôtel de la Croix Blanche

Participation financière de l'école privée

Rapport et délibération du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges

Présentation de l'adressage

Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association Familles rurales de Marcilly

Organisation des différentes manifestations

Questions et informations diverses

Compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2019 : approuvé à l'unanimité

Présentation d'une micro-entreprise : Mme Sarah MARSIAS, habitante de Marcilly en Gault, qui a reçu récemment le label des « Gourmets des régions de France » en tant que « Maître Décoratrice en Cake design » et travaille désormais en partenariat avec la boulangerie pâtisserie Contrepois de Romorantin (label d'or des Gourmets des régions de France) où elle répond aux nouveaux besoins en décoration de gâteaux de la clientèle, présente son projet d'animation d'atelier sur la commune : apprentissage du modelage de la pâte à sucre pour tout public (intergénérationnel, handicapé...) à raison d'1 séance par mois. Pour ce faire, elle demande l'utilisation à titre gracieux de la petite salle des fêtes, le temps que le labo qu'elle fait aménager dans sa maison soit opérationnel.

Le Conseil décide d'encourager cette initiative et accède à sa demande, sous réserve de trouver un créneau compatible avec les autres activités déployées sur la commune.

Point sur les travaux de l'hôtel de la Croix Blanche : en l'état d'avancement actuel, la réception des travaux est prévue pour la mi-septembre.

Participation financière de l'école privée : par courrier en date du 7 juin 2019 M. le Préfet enjoint Mme le Maire de faire délibérer le conseil municipal sur l'autorisation de paiement de cette dépense obligatoire due au titre de franchises de Marcilly fréquentant l'école privée de Saint Viâtre. Le montant initialement réclamé était de 2800 € ; après vérification il a pu être ramené à 915,15 €. S'ensuit un débat sur la forme : pourquoi faire délibérer sur une dépense

obligatoire ? S'agit-il de donner son accord sur un montant renégocié sur nos bases déjà délibérées en conseil et finalement accepté ? Puis un débat sur le fond : les parents qui font le choix de l'école privée devraient l'assumer en totalité ; d'aucuns répondent que l'école privée propose des prestations que n'assure pas l'école publique, prestations qui justifient ces choix - ce en quoi la loi trouverait son fondement - admettant par ailleurs qu'en milieu rural ces dispositions pouvant conduire à terme à la fermeture de classes, ne devraient pas être appliquées....D'autres argumentent sur la base de la neutralité et au final de la laïcité au sens strict....

Pour mettre un terme provisoire à ce débat, le Conseil *prend acte* de l'accord de la Préfecture sur le montant proposé par la commune.

Rapport et délibération du rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges : tableaux à l'appui, Mme le Maire retrace l'historique des attributions de compensation depuis 2004 sur les 2 communautés de communes concernées (la CCSR d'abord, puis la CCSE) pour aboutir au montant de 6237,37 € au titre de la réintégration de Marcilly au 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs l'impact GEMAPI suite à la fusion des syndicats d'entretien du bassin du Beuvron et le transfert de la compétence à la Communauté de Communes s'élève à -1929,61 €, portant l'attribution de compensation au montant final de 4973,76 €.

Le Conseil vote en faveur de ces dispositions.

Présentation de l'adressage : l'opération étant indispensable avant l'arrivée de la fibre optique, tout doit être réalisé avant le 31 décembre prochain. Une commission est constituée en vue d'une formation de 3h prévue début septembre.

Refuge de Salbris : la commune de Marcilly se déclare toujours adhérente sur le principe mais disposée à ne verser la contribution demandée de 549 € que sous la réserve de la production des comptes.

Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association Familles rurales de Marcilly : nécessaire pour l'exercice de sa mission d'accueil dans le cadre de la garderie scolaire et du centre de loisirs. A une question posée sur la gestion de cette association, Mme le Maire répond qu'il est encore trop tôt pour faire le bilan, mais qu'il convient que la commune intervienne en soutien de cette association qui œuvre dans des conditions difficiles au bénéfice des familles.

Organisation des différentes manifestations :

6 juillet 11h : inauguration de l'œuvre murale sur le pignon du centre de secours dans le cadre de la Biennale de Sologne

6 juillet 18h : départ de la randonnée dînatoire organisée par les Randonneurs marcillygaultais

7 juillet : méchoui du Tennis club de Marcilly à midi

Retransmission de la finale de la Coupe du Monde du foot féminin à 17h à la salle des fêtes

10 juillet 18h : réunion du comité syndical du Pays de grande Sologne à la salle des fêtes de Marcilly

Questions et informations diverses :

En relation directe avec les travaux du gîte : remboursement à hauteur de 1000 € des frais de déplacement du compteur électrique sur mur mitoyen, indispensable pour la poursuite des travaux.

Meilleur fonctionnement de l'application « Panneau pocket »

Remerciements reçus de la part du Comité de la Foire

Remerciements reçus pour la mise à disposition de la salle des fêtes à la suite d'obsèques

Rappel : raccordement aux eaux usées obligatoire depuis 2012 ; dorénavant l'assainissement sera systématiquement facturé

Panne d'internet et de téléphone fixe du dimanche 23 juin au vendredi 28 juin, en pleine canicule : intervention très efficace de Mme la Sous-Préfète face au manque de réactivité d'Orange ! Mise en place d'une antenne Orange sur le château d'eau ?

Nichoir en ruine au lavoir : à retirer

Affichage sauvage à nettoyer : rappeler la défense d'afficher hors panneaux prévus à cet effet

Bloc-prises devant la salle des fêtes : à étudier pour éviter la multiplication des câbles lors de manifestations extérieures

Rideaux salle des fêtes : certains doivent être remplacés par l'entreprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire